



Remboursement indemnités kilométriques

Par **bubulle08**, le **14/09/2008 à 16:35**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en stage de fin d'études et mon problème est le suivant :
rrnrnSuite à un accord verbal avec les ressources humaines de mon entreprise, il avait été convenu que mes frais de déplacement entre le domicile de mes parents et mon lieu de travail me soient indemnisés à hauteur de 50% comme cela fût le cas lors de mon précédent stage dans cette même entreprise, ce qui fût le cas pendant les 4 premiers mois de stage. rnrnMais dernièrement, il m'a été annoncé que je ne pouvais bénéficier de ces remboursements car je rentrais chez mes parents et non à mon domicile déclaré au service paye alors que lors de ma demande aux RH j'avais bien précisé « domicile de mes parents ». Les accords concernant les stagiaires proposent de prendre en charge à hauteur de 50% les trajets domicile/lieu de travail lorsque ceux-ci dépassent les 15km, accords qui ne m'ont jamais été qu'annoncés verbalement.rnrnSuite à un entretien avec des responsables, il m'a été fait part qu'ils me demanderaient de ne rembourser que les 4 dernières notes de frais et que, pour cela ils allaient prélever l'argent sur ma dernière indemnité de stage (ie septembre 2008).rnrnJe voulais donc savoir s'ils peuvent exiger de moi de les rembourser alors que mes notes de frais ont toujours été validées jusqu'à présent que ce soit par mon manager et par le service paie, ainsi que s'ils avaient droit comme ils le prétendent de se rembourser avec ma dernière indemnités de stage (indemnités mentionnées dans ma convention de stage signée entre l'école, l'entreprise et moi-même)rnrnPouvez-vous m'aider ?